

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 mai 2022

Compte-rendu affiché le 31 mai 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2022

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Aïcha BEZZAYER, Caroline VARGIOLU, Céline BALITRAN-FAURE, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

Jacky BÉJEAN à Laure LAURENT, Ikrame TOURI à David HORNUS, Aïcha BEZZAYER à Françoise BÉRARD, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Fabienne TIRTIAUX à Philippe MASSON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

CONVENTION DE CESSION DE
DROIT D'AUTEUR POUR UNE
AFFICHE RÉALISÉE PAR LA
SOCIÉTÉ VULLO ILLUSTRATION

Délibération : 05.2022.082

Transmis en préfecture le : 31/05/2022

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane GONZALEZ

Dans le cadre d'une campagne de marketing territorial, Monsieur Vullo de la société Vullo Illustration a réalisé une illustration de la ville de Saint-Genis-Laval. La ville souhaite pouvoir utiliser cette illustration dans le cadre de sa communication et à cette fin créer différents goodies (et notamment des totes bags, des mugs, des sous-verres, des carnets, etc.) qui seront par la suite vendues ou cédés gratuitement.

Vu les articles L. 131-1 à L. 132-31 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 20 mai 2022 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de cession de droit d'auteur pour une affiche réalisée par la société Vullo Illustration ;
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à la signer.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Stéphane GONZALEZ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,
Marylène MILLET



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.